

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	19 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 22 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Letraité d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal. . .	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JATAUD ET MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les journaux républicains s'empres- sent d'exploiter à leur profit le résultat, encore fort incomplet, des élections pour les conseils généraux.

Les dernières informations ne permettent pas encore de discerner le caractère général de l'élection. Dès maintenant on peut remarquer le grand nombre d'abstentions, les cas assez nombreux de ballottage, les choix très-mêlés. Républicains, monarchistes, impérialistes, radicaux, commu- naux, tous y sont. Tous les partis ont des repré- sentants notables. Pour dix républicains de la veille qui font crier au *Siècle*, à l'*Opinion nationale*, au *Temps*, au *Salut*, à la *Constitution* et aux autres que la République est fondée dans l'opinion publique, il y a dix personnages importants du parti bonapartiste qui pourraient aussi bien faire lire à l'*Ordre* ou à l'*Avenir libéral* que le pays ait de manifester ses sentiments impérialistes ; et du parti monarchique dont les journaux dé- voués aux Bourbons ou aux Orléans pourraient se prévaloir au même titre.

Ces appréciations partielles, faites en quelque sorte d'avance, ne signifient rien. Nous croyons jusqu'ici que le meilleur jugement que l'on puisse porter sur les élections, c'est de reconnaître qu'elles n'ont aucun caractère général politique, ni républicain, ni monarchique, ni impérialiste ; et qu'elles sont la parfaite image du pays, qui n'est rien du tout. On peut ajouter qu'elles paraissent dans leur ensemble modérées et plus favora- bles aux conservateurs qu'aux révolutionnaires, malgré le vote de plusieurs grandes villes du Midi, de Lyon entre autres, où le fameux M. Hénon a été écarté comme réactionnaire.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho saumurois.

Paris, 10 octobre 1871.

Le résultat des élections n'est pas encore connu complètement en ce qui concerne les cantons ruraux. Dans la plupart des grandes villes, le scrutin a été favorable au parti républicain avancé ; les radicaux l'emportent, comme tou- jours, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux où jamais on n'avait constaté un aussi grand nombre d'abs- tentions. Ce que nous savons des candidats ru- raux nous permet de compter sur le triomphe du parti conservateur libéral. A l'inverse de ce qui se passe dans les villes, les meneurs républicains n'ont trouvé aucun écho dans les campagnes. Nous en étions certain d'avance.

— Qui succédera à M. Lambrecht ? Telle est la question qui depuis 48 heures s'agite dans les cercles politiques. M. Thiers choisira-t-il le nou- veau ministre dans la droite ? Cela n'est pas probable, car une pareille décision entraînerait la démission d'une foule de préfets du 4 septembre, et l'autorité n'a pas le droit de ménager la chèvre. Choisira-t-il à gauche ? Non, car ce serait sacrifier le chou. Il est donc à supposer que le chef du pouvoir exécutif prendra pour moyen terme, et selon toute vraisemblance la démission de M. Lambrecht sera dévolue à M. Lefranc, qui aura lui-même pour succes-

seur *intérimaire* soit M. de Franqueville, soit M. Boureuille.

— On assure que M. Lambrecht s'était montré très-affecté de l'ajournement opposé par le chef de l'Etat à sa proposition touchant la convocation des 23 collèges vacants. Il est permis d'espérer que le gouvernement ne se tiendra pas plus long- temps en dehors de la loi de 1849, et qu'après les scrutins de ballottage pour les conseils généraux, M. Thiers se décidera à obéir aux prescriptions formelles de la loi.

— On parle très-sérieusement de l'abdication de l'empereur d'Autriche.

— Les dernières nouvelles reçues à l'ambas- sade d'Angleterre sont très-alarmanes. La reine Victoria est au plus mal. L'agitation est grande, et la police redoute des troubles. On dit la popu- lation ouvrière très-montée contre l'aristocratie.

D'après les plus récentes nouvelles de Rome, l'affaire des couvents français à Rome se compli- querait d'une difficulté nouvelle ; le Pape aurait ordonné aux directeurs et directrices de n'ouvrir leurs portes à aucune autorité italienne.

AVEUGLES OU MENTEURS !
(Suite.)

Quelque éloigné que puisse être le peuple des principes sur lesquels les esprits sages voudraient asseoir les institutions sociales desquelles décou- leraient, pour notre France tant humiliée, la prospérité, la grandeur et la paix, il est insensé de chercher à lui faire admettre que les hommes les moins ambitieux sont ceux qui guettent sans cesse l'occasion de saisir le gouvernement et de s'emparer des places par un coup de force, comme en 1830 et en 1848, ou par un escamotage, comme en 1870. Il ne croira certainement pas qu'atten- dre quarante ans, et être disposé à se soumettre à la volonté nationale librement exprimée soit le signe d'une ambition sans mesure. Ceci peut bien sortir de la cervelle d'un libre-penseur, méprisant la vérité et répudiant le sens commun. Un des oracles du parti, M. Taine, considère sa propre individualité comme constituant deux hommes, « l'un, l'homme ordinaire, » qu'il laisse à la porte ; l'autre, qui n'a jamais soupçonné que l'on puisse tirer de la vérité des effets utiles, et qui ne souhaite pas autoriser le sens commun. Mais (nous ne dissimulerons aucun argument) nous sommes des ambitieux, parce que « le clergé aurait possédé les derniers serfs mainmortables. » Ici nous surprenons encore un dessein de dénigrement à l'adresse des gens qui se paient de mots.

L'histoire enseigne que la Religion catholique a, dès son origine, réagi contre le servage ; que là où son influence pouvait s'exercer, et où ses exemples d'affranchissement n'avaient pas été complètement imités, elle avait adouci la condi- tion des serfs, de telle sorte qu'ils avaient cessé d'être la chose du propriétaire, jouissaient des droits de la famille chrétienne et avaient dégagé leur personnalité.

Les gens peu instruits de cette matière peuvent croire que le servage n'a pris fin que quand l'es- prit révolutionnaire est venu asseoir sa domina-

tion sur les ruines de la monarchie ; il faut les détromper. Le servage a été aboli définitivement en France par un édit de Charles de Valois, Louis X, en date du 3 juillet 1315, c'est-à-dire près de cinq siècles avant la Révolution fran- çaise.

La condition des serfs était d'ailleurs si peu malheureuse, qu'un très-petit nombre d'entre eux voulut se racheter. Le roi, qui entendait trouver dans cette mesure des ressources pour le trésor royal, prescrivit de frapper d'amendes les serfs qui ne voudraient pas se faire affranchir. « Selon le droit de nature, disait l'édit, dans le royaume de France, chacun doit naître franc, la chose devant en vérité s'accorder avec le nom. » L'Eglise n'y fit point obstacle ; elle n'avait garde d'aller contre ses enseignements et ses propres exemples ; et il est absolument faux de dire qu'elle ait conservé des serfs après que le servage eût été aboli.

Quand on connaît l'histoire de la Révolution de 1789, et on serait inexcusable, quand on en parle, de ne la pas connaître, comment peut-on oublier que, des deux premiers ordres de l'Etat, ce fut le clergé qui déposa le premier ses privilèges sur l'autel de la Patrie ? Il eût été loyal de le mar- quer ; nous prenons encore ici en défaut la bonne foi du contradicteur.

On voudrait nous représenter comme disposés à toutes les tyrannies ; c'est une tactique bien usée. L'homme surpris en flagrant délit de vol, qui s'élance dans la rue en criant : Au voleur ! peut paraître audacieux, mais n'est point estimé. Les révolutionnaires agissent envers nous d'une manière analogue. Toutefois, ils ne nous accu- sent pas de vol : ils nous reprochent de l'avoir stigmatisé. Ceci n'est pas d'une conscience déli- cate, et l'on peut juger une fois de plus de l'élas- ticité du code de morale dont on nous a promis la révélation à une époque encore douteuse.

Le décret du 2 novembre 1789 attribuait au Trésor des biens qui ne lui appartenaient pas, qui avaient une destination déterminée par les dona- teurs, et qui obligeaient à des devoirs dont l'As- semblée nationale empêchait l'accomplissement, en même temps qu'elle changeait arbitrairement cette destination. Double injustice.

Nous voudrions bien savoir en vertu de quel principe la propriété privée serait respectée, quand on viole la propriété collective. Au surplus, l'Internationale n'a pas négligé de se faire un argu- ment de cette spoliation.

Le 7^e article du décalogue : « Tu ne déroberas pas, » peut-il être traduit ainsi : « Tu pourras dérober en grand, pour ruiner une institution de dix-huit siècles, objet de ta haine ? » Quoiqu'il en soit, le concordat et la charte de 1814 avaient rati- fié la possession des biens dits nationaux entre les mains de leurs détenteurs, et tout en con- damnant le principe de la spoliation, le clergé n'a point mis les personnes en jeu.

On parle comme Proudhon quand on prétend que les propriétés de l'Eglise ne devaient pas être respectées, parce qu'elles lui seraient venues d'un partage avec les hordes du Nord, ce qui d'ail- leurs n'est pas conforme aux données de l'his- toire, et c'est une inconséquence de ne pas conclure

comme lui. Parlant de ce point que les conqué- rants se sont emparés sans droit du territoire en- vahî, et que le temps n'a pas amené la prescrip- tion, il faut dire avec lui que la propriété c'est le vol. Est-ce là où l'on en veut venir ?

On aime à parler des désordres qui ont existé à l'état d'exception dans l'Eglise ; on manie, le cœur léger, l'arme du scandale. La pudeur devrait pourtant empêcher les purs de la libre-pensée de jeter à qui que ce soit la première pierre ; on les voit à l'œuvre et on les juge.

Mais pourtant, à les entendre, c'est la révolu- tion qui rendra à la France sa grandeur et sa gloire éclipsées. On croit rêver vraiment, et l'on s'étonne de tant d'audace ! Est-il vrai ou faux qu'à chaque mouvement révolutionnaire le sang a coulé dans des luttes fratricides, et sous le glaive des assassins ? que les hommes de bien se sont vus asservis et que la France a été hu- miliée ?

Qu'ils vantent les rhéteurs du XVIII^e siècle, ils n'empêcheront pas que l'histoire ne consacre les gloires en tout genre du XVII^e siècle, et ne porte un jugement sévère et parfaitement équitable sur les précurseurs de la révolution impie et scélérate.

Du reste, on est digne d'être pris pour juge en semblable matière, quand on a trouvé dans quelque lobe de son cerveau une image comme celle-ci :

« Les génies de la révolution, » se réunissant dans un immortel labour, « remuent toutes les fanges, » et du milieu du cloaque où ils ont con- tracté un parfum et une couleur innommés, « ils rayonnent splendides aux yeux du monde sur- pris ! » Et de fait, comment le monde ne serait-il pas étonné de voir sortir de la fange des rayon- nements ? Voilà pourtant comment le souffle de 1789 réchauffe encore le sang des poitrines révo- lutionnaires.

La fange, il est vrai, produit des fermentations sous les rayons du soleil, et celles-ci engendrent la fièvre, et le délire en est la conséquence. Or, on veut faire croire au peuple que le délire c'est la sagesse.

M. A.

(La fin prochainement.)

M. Limbourg, préfet de l'Hérault, vient de suspendre l'exécution de l'arrêté pris par le conseil municipal de Béziers, le 28 septembre 1871.

Voici le texte de l'arrêté préfectoral :

« Vu l'arrêté pris par M. le maire de Béziers, le 28 septembre 1871 ;

« Considérant que M. le maire de Béziers était averti, depuis le 8 septembre 1871, par une lettre du préfet, que l'administration préfectorale s'op- poserait à la substitution radicale de l'enseigne- ment laïque à l'enseignement donné, dans les écoles communales, par les Frères de la doctrine chrétienne, dans le cas où la municipalité de Béziers persisterait à vouloir opérer cette substi- tution, au lieu de créer, de manière à satisfaire tous les intérêts, des écoles laïques fonctionnant à côté des écoles congréganistes ;

« Que le maire n'avait donc pas de mesures à

prescrire en attendant une sanction qui lui avait été nettement refusée ;

» Considérant qu'en enjoignant à chaque parent de déclarer à la mairie et de signer sur un registre spécial l'option de l'école choisie par lui, le maire de Béziers a imposé aux habitants de cette ville une obligation dont le principe n'est écrit dans aucune loi ;

» Considérant d'ailleurs que cette obligation, en présence d'une municipalité qui se déclare publiquement hostile à l'enseignement congréganiste, peut être, à bon droit, considérée comme un moyen d'intimider les pères de famille et de porter atteinte à leur liberté ;

» Considérant que si les enfants peuvent n'être reçus à l'école qu'avec une carte d'admission délivrée par le maire, la loi n'a imposé aux parents l'obligation de signer une déclaration expresse que lorsqu'il s'agit d'envoyer leurs enfants dans une école dirigée par un instituteur professant un culte différent de celui auquel ils appartiennent, et que, même dans ce cas, le registre est tenu par l'instituteur et non par le maire ;

» Vu l'article 11 de la loi du 18 juillet 1837 ;

» Le conseil départemental de l'instruction publique entendu, arrête :

» L'exécution de l'arrêté pris le 28 septembre, par M. le maire de Béziers, est suspendue. »

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Faits Divers.

Savez-vous comment on traite les ivrognes en Russie ?

Ceux qui sont trouvés en état d'ivresse sur la voie publique, quelle que soit leur position sociale, sont appréhendés et condamnés le lendemain à un jour de balayage des rues.

Il n'est pas rare à Saint-Petersbourg de voir des gens bien mis, des étrangers même, transformés de par la loi en balayeurs.

Recommandé aux édilités françaises.

— On lit dans le *Journal du Cher* :

M. Desbrochers, receveur de l'enregistrement à Bourges, est chargé de vendre la guillotine qui a servi, depuis un demi-siècle, à l'exécution de la peine capitale. Trois amateurs sont venus visiter l'instrument ; ce sont, dit-on, trois Anglais. On sait que nos voisins d'outre-mer ont formé un musée par des souscriptions individuelles, près du pont de Lombrych, à côté des bureaux du *Times*, et qu'ils y ont réuni les instruments de supplice d'un grand nombre d'États depuis un siècle. Ils tiennent à posséder la guillotine de Bourges, à cause de son cachet d'antiquité, car Bourges fut l'une des premières villes où les amis de Robespierre introduisirent l'invention du docteur Guillotin.

Les Anglais n'achètent pas ce matériel sinistre à la valeur de ce qu'il a coûté à établir : ils n'en offrent, dit-on, que 150 fr. Le receveur ne croit pas devoir lâcher la chose à ce prix, attendu que la dépense du bois, de la façon et du couperet, s'est élevée à plus de 3,000 fr.

Les philanthropes peuvent applaudir à la suppression du bourreau et de la guillotine ; cependant, l'article 12 du Code pénal, qui prononce la peine capitale, n'est point supprimé. Comment l'autorité judiciaire fera-t-elle exécuter désormais les sentences qui pourraient être prononcées contre les criminels de la pire espèce ?

— Un individu vient de s'offrir au gouvernement pour juger les communards. Il assure qu'en palpant leurs crânes il reconnaîtra de suite s'ils sont oui ou non coupables.

Cette proposition bizarre nous remet en mémoire une anecdote dont le héros fut Geoffroy Saint-Hilaire.

Un des amis du fameux docteur Gall (qui prétendait connaître un homme rien qu'à l'inspection de son crâne) voulut un jour l'éprouver. Il l'invita à dîner en même temps que Geoffroy Saint-Hilaire.

Ce dernier, prévenu par son ami, arrive costumé en paysan. Pendant tout le dîner, son chapeau enfoncé sur les yeux, il ne cesse de boire et de manger sans dire un mot.

Vers la fin du repas, l'amphitryon prie le docteur Gall de lui donner son avis sur son invité.

Le docteur se mit gravement à palper la tête de

Geoffroy Saint-Hilaire ; puis, se tournant vers son ami :

— Vous avez là une jolie brute... fit-il.

— Docteur, dit alors Geoffroy en se levant, tout le monde n'est pas de votre avis, heureusement ; je me nomme Geoffroy Saint-Hilaire.

Le docteur Gall ne pardonna jamais à son ami.

LA CAISSE GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

56, rue LAFFITTE, à Paris.

Prêts et avances sur titres ; Paiement de coupons français et étrangers ; — Ordres de Bourse, au comptant et à terme ; — Ventes à crédit de toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, payables par à-comptes mensuels ; — Droit aux tirages, aux chances de remboursement et à la totalité des intérêts, moyennant un minime versement.

(On demande des agents dans toutes les localités.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS POUR LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Voici, tel que nous le connaissons, le résultat des votes pour les élections aux conseils d'arrondissement.

Angers N.-E. — M. Carriol, élu, 2,012 voix.

Angers N.-O. — M. Oriolle, élu, 2,053.

Angers S.-E. — M. Hervé, 142. (Pas d'élection.)

Briollay. — Votants, 1,372. — M. Poitou, 1,009.

Chalonnais. — Votants, 890. — M. Moron, 814.

Saint-Georges. — Votants, 1,790. — M. Suaudeau, 1,466.

Louroux. — Votants, 1,900. — MM. Delhomel, 1,194 ; Jallot, 78.

Ponts-de-Cé. — MM. Thuau, 224 ; Brousse, 100 ; Vétault, 29. (Pas d'élection.)

Thouarcé. — MM. Cesbron-Laveau, 1,732.

—
Doné. — Votants, 1,829. — MM. Guionis-Joubert, 1,732 ; Binanel, 41.

Gennes. — Votants, 1,401. — M. De Fos, 1,342.

Montreuil-Bellay. — M. Nau, 1,494.

Saumur N.-E. — Votants, 1,736. — M. Le Houx, 1,635.

Saumur N.-O. — Votants, 1,432. — MM. Haran, 821 ; Daburon, 516.

Saumur, Sud : 2 conseillers à élire. — Votants 1,958. — MM. Girard, 1,736 ; Lambert-Lesage, 1,716.

Vihiers : 2 conseillers. — Votants, 2,961. — MM. le comte Hector, 2,708 ; Besnard, 2,062 ; Mayaud, 801.

—
Candé. — Votants, 1,372. — M. Letort, 1,339.

Châteauneuf : 2 conseillers. — Votants, 2,258. — MM. Poitevin, 2,084 ; Lemotheux, 2,066.

Lion-d'Angers : 2 conseillers. — Votants, 3,019. — MM. de la Foresterie, 1,186 ; Mauvif, 1,178 ; Brouard, 912.

Pouancé : 2 conseillers. — Votants, 1,751. — MM. Bernard, 1,536 ; Péju, 1,330 ; Veillon, 173.

Segré : 2 conseillers. — Votants, 1,806. — MM. O'Madden, 1,167 ; Laumailly, 1,105 ; de la Perraudière, 428.

—
Baugé : 2 conseillers. — Votants, 2,753. — MM. Thuau, 2,508 ; Marteau, 2,255.

Beaufort : 2 conseillers. — Votants, 1,696. — MM. Meffray, 1,546 ; Grimoux, 1,043.

Durtal. — Votants, 1,987. — MM. Choynet, 1,142 ; Philippe Bellanger, 718.

Longué : 2 conseillers. — Votants, 2,189. — MM. Verneau, 1,988 ; Hardouin de Maillé, 1,681.

Noyant. — M. Langlois, 1,690.

Seiches. — M. Desbois, 1,890.

—
Beaupreau : 2 conseillers. — Votants, 3,204. — MM. de Mailly, 3,025 ; Gabory, 2,464.

Champtoceaux. — M. de Luzançay, 950.

Chemillé. — M. Neveu, 2,348.

Cholet : 2 conseillers. — MM. Goizet, 2,329 ; Cesbron, 2,059.

Saint-Florent. — M. de Saint-Pern, 1,907.

Montfaucon. — M. Gautret, 1,049.

Montreault. — Votants, 1,888. — M. Dulaouër, 1,812.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Dimanche dernier deux électeurs s'en revenaient l'air serein et le cœur tranquille. Ils avaient rempli en conscience leur devoir de citoyen. A leur rencontre, marchait un troisième électeur, le nez au vent et l'œil collé sur les murailles. Il cherchait. Que cherchait-il ? Des affiches. A droite, à gauche, il regardait. Ici, *Maison à louer, Propriété à vendre*. Là un remède pour les myopes, un autre pour les sourds. La moindre petite affiche électorale en matière de conseil d'arrondissement.

Eût bien mieux fait son affaire.

Mais rien, rien. C'était vraiment à croire que tout le monde se portant, personne ne se portait. Qu'ils sont déjà loin les beaux jours où nos murailles disparaissaient sous la parure blanche, jaune, verte de toutes espèces d'affiches électorales.

Enfin, il avisa nos deux électeurs, retour de la mairie. Il faut dire que c'étaient deux anciens de la patrie. — Vous avez voté, dit-il au premier ? Qui donc se porte au conseil d'arrondissement ? Lesquels avez-vous nommés ? — Ma foi, j'en sais rien. Un monsieur m'a remis deux petits papiers que j'ai déposés dans le tronc (*sic*). — Mais sur ces papiers quels noms avez-vous lus ? — D'abord, je vous dirai que ne sachant pas lire.....

Ce d'abord à lui seul valait un long discours.

Notre électeur aux abois interrogea le second citoyen. — Mais vous, dit-il ? — Ah ! moi, je sais lire, fait celui-ci se rengorgeant avec dignité. — Eh bien ! vous avez lu les noms de nos candidats ? — Certainement, mais dam ! je ne m'en souviens plus. Le lettré était un cordonnier qui, ne comptant point nos candidats parmi ses clients, ne les connaissant point d'avance, avait facilement perdu leurs noms ; et notre électeur, de courir à la maison commune, pour découvrir les noms précieux nécessaires à son vote. (Historique.)

O suffrage universel, voilà de tes coups ! Où est l'enthousiasme ? où le mouvement républicain ? Est-ce apathie des honnêtes gens. Est-ce que déjà la vie républicaine se retirerait des veines du peuple souverain ?

Ne verra-t-on pas enfin, qu'avec quelques instincts républicains, la France a tout simplement le tempérament monarchique ?

Et dire que ces faits lamentables se passent à Saumur, au grand soleil républicain qui verse libéralement sur nous ses rayons les plus éclatants et les plus chauds ! Que s'est-il passé dans les lieux déshérités que ce soleil n'éclaire point. Hélas !.....

SECONDE LETTRE A M. COULON.

Monsieur,

La fin de votre lettre exprime le désir que je me contente de vos réponses et que cesse, dès ce moment, la lutte commencée entre nous. J'y consentirais volontiers, si mes paroles s'adressaient à vous seul. Ce que vous appelez vos réponses n'en constituant véritablement aucune, ma lettre subsiste tout entière, et je pourrais attendre qu'il vous plût d'y répondre sérieusement. Mais je me préoccupe moins de vous que du public, et j'ai peur que vos lecteurs, trop faciles à vos fascinations, ne se persuadent que vous m'avez suffisamment répondu, et que, si moi je ne réplique pas, c'est que je manque de raisons et recule devant les vôtres.

Voilà pourquoi, Monsieur, bien à regret, et certes sans plaisir, je reprends la plume.

Vous commencez par insinuer que je suis venu comme allié, au secours de monsieur M. A., apparemment trop faible pour lutter seul contre vous. C'est une erreur complète. Je n'ai pas même l'honneur de connaître monsieur M. A., et je n'ai lu de lui que son dernier article intitulé *Aveugles ou menteurs*. Si je juge par celui-là de ceux qui précèdent, monsieur M. A. n'a certainement pas besoin d'un auxiliaire. Je vois en lui un écrivain sérieux, de conscience, qui donne des preuves, cite des faits et ne se contente pas de faire miroiter des mots et sonner des phrases.

J'ai publié ma lettre dans l'*Echo Saumurois* parce que j'y avais lu, signée de votre nom, les assertions les plus fausses et les plus dangereuses. Vous ne craigniez pas d'affirmer que nous catholiques, nos évêques, nos cardinaux avons

trompé le peuple au nom de Dieu, tout convoité, tout obtenu, au prix de tous les serments qu'on nous demandait.

Si encore n'eussent été que des injures, de ces outrages qu'on renvoie à la source d'où il partent..... Mais, dans un temps comme le nôtre, de pareilles imputations, de telles calomnies, répandues, enfantent des actes et produisent, l'heure venue, ce que nous vîmes à Saumur, ce qu'on vient de voir à Paris !

Et suffrait-il, après cela, de venir répondre, comme vous faites, les libres-penseurs sont les plus tolérants et les plus désintéressés des hommes, comme s'il était ici question des libres-penseurs ? C'est de vous, de vous monsieur Coulon, qu'il s'agit, de vous qui nous imputez faussement, calomnieusement, des sentiments, des actes malhonnêtes, criminels, et qui attirez par là sur nous, nos prêtres, nos évêques, les haines et les vengeances populaires !

Je vous l'ai dit, Monsieur, c'est moins à vous qu'au public que je m'adresse. Eh bien ! je demande au public, à tout homme d'un peu de raison et de sens : trouvez-vous, quand on demande la preuve positive de faits allégués, trouvez-vous que ce soit répondre de dire : *Cela s'affirme, l'Europe le sait, cette page d'histoire est faite ?*

Ah ! pourrais-je dire à mon tour, oui l'histoire des Falloux, des Montalembert et de notre clergé est faite, mais écrite en traits d'or et non avec votre boue.

Et, comme si la Providence vous condamnait, nouveau Balaam, à confesser la vérité malgré vous, voilà qu'après avoir diffamé les évêques, les cardinaux, vous vous écriez tout d'un coup : *Le clergé français est le premier du monde, je lui rends justice.*

Comment accorder ces choses contraires ? Il est vrai qu'avec une dextérité, qui ne vous fait guère défaut dans les cas difficiles, vous vous en tirez en rejetant les prétendus torts du clergé sur le fatal système qui en fait une armée toujours aux ordres de l'absolutisme le plus écrasant.

Vous connaissez sans doute, Monsieur, cet ancien témoignage, souvent cité, de M. Guizot : « L'absolutisme est la plus haute école du respect qu'il y ait dans le monde. »

Or, Monsieur, ce système que vous appelez fatal, cette armée, cette obéissance contre lesquelles vous déclamez, ce sont les éléments, les causes et effets, les conditions essentielles de ce respect que M. Guizot tient en si haute estime. Le respect ! mais c'est ce qui marque les grandes nations ; c'est ce qui élevait tant Sparte au-dessus d'Athènes. Le respect ! mais sa perte, son éclipse, c'est, l'ignorez-vous ? la plaie vive de notre époque ; hélas ! c'est ce qui a fait nos malheurs, en détruisant la discipline.

Honneur donc, honneur à cette religion sainte qui, avec toutes les autres vertus, en a conservé le dépôt ! Honneur au clergé de France si respectueux envers le St-Siège ! Honneur à Pie IX qui sait lui inspirer tant d'amour et de respect !

Je vois avec peine, Monsieur, que vous ne sentiez pas ce qu'il y a de beau et de grand dans le respect dont les Anciens entouraient leurs prêtres, quelque fausse et insensée que fût leur religion. Mais ne voyez-vous pas que ce respect, en définitive, à travers les dieux, s'adressait au Dieu qui seul est grand, qui seul EST, selon l'expression sublime de l'Écriture ? Les nations sans doute se fourvoient dans leurs croyances, dans leurs cultes, mais non dans leur respect qui allait droit au seul Dieu. Soutenez — à vous permis — qu'il ne faut aux peuples aucune religion ; inventez une liberté, une république sans croyances religieuses, — contre l'avis de notre illustre Tocqueville qui déclare la chose impossible ; — mais, pour peu que vous admettiez, ne fût-ce que comme nécessité, une religion, force vous est d'admettre le respect de ses ministres.

A propos de respect, et pour revenir à Homère, vous savez ce Thersite, ce libre-penseur de l'*Iliade*, qui se faisait gloire et mérite d'insulter, d'outrager, de calomnier les chefs, et que châtia si à propos le sage Ulysse. Direz-vous que le tort de ce misérable fut de s'attaquer aux puissants, aux porteurs de lances et de septres ? qu'il eût eu meilleur marché d'un prêtre, d'un Calchas, d'un Talthylus ?... Oh ! non, vous ne direz pas cela. Vous nous accusez odieusement, injustement, mais moi je n'accuse pas votre cœur. L'envie de

Dern. cours :			
3 0/0	56.59	H.	0.12 c. 1/2
5 0/0	92.67	H.	0.12
5 0/0 Italien	61.20	H.	0.45
Mobilier	258.75	H.	6.25
Gaz	710.00	H.	15.00
Foncier	991.25	H.	1.25
Comptoir	000.00		0.00
Est	546.25	H.	1.25
Orléans	867.50	H.	2.50
Nord	1010.00	H.	5.00
Lyon	910.00	H.	3.75
Midi	656.15	H.	1.25
Autrichiens	837.50	s. v.	0.00
Lombards	436.25	B.	6.25
Mobilier esp.	491.15	H.	1.25
Foncier d'Autr.	897.50	s. v.	0.00
Atlantique	215.00	H.	3.75
Immobilière	93.85	s. v.	0.00

Dernières Nouvelles.

D'après nos renseignements, les négociations avec Berlin seraient en très-bonne voie. Les difficultés relatives à la négociation des traités seraient arrangées, et il ne resterait plus à régler que la teneur définitive de l'article 3 du traité.

M. Victor Lefranc est nommé ministre de l'intérieur.

Le conseil des ministres a dû désigner, dans sa réunion d'hier matin, le successeur de M. Lefranc à l'agriculture et au commerce. On parle de M. Martel.

New-York, 9 octobre. — Un grand incendie a éclaté cette nuit à Chicago :

Presque la moitié de la ville est en ruines, y compris la partie commerciale.

Les ouvrages hydrauliques étant détruits, les pompiers se sont trouvés dans l'impuissance de porter secours.

Un ouragan active les flammes.

Les principaux hôtels et édifices publics, les bureaux des journaux et du télégraphe, les gares sont détruits.

On évalue à 12,000 le nombre des bâtiments brûlés.

Les pertes ne s'élèvent pas à moins de 150 millions.

Les autorités des principales villes voisines envoient des secours.

Des meetings sont convoqués.

Il y a beaucoup de morts.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 10 Octobre 1871.

Les consolidés sont arrivés en hausse de 1/8 à la première cote; les fonds français ont monté de 1 0/0 à Londres.

L'or augmente de jour en jour; il vaut aujourd'hui de 16 à 18 fr. Les valeurs montent, la rente monte; c'est dans la logique des choses.

La prime de l'or s'élève, et en même temps le papier baisse; rien de mieux, ou plutôt ce n'est là qu'une question d'équilibre. Nous avons déjà expliqué les raisons économiques de cette balance; nous n'y reviendrons pas; mais, en même temps, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ce que nous disions hier même sur cette question brûlante de l'or :

Les coupons d'intérêt de l'emprunt ne vont pas manquer de prendre le chemin de l'Angleterre, puisqu'ils bénéficient ainsi de la convention attachée à l'émission de notre rente sur le marché anglais. Cette considération, dans l'état actuel des choses, n'est plus qu'une question de change.

En effet, le change sur Londres vaut 26 fr. La convention ayant stipulé le prix de la livre sterling à 25 fr. 70, il en résulte que le Trésor français va se trouver forcé de payer 70 c. de prime par livre sterling pour tenir ses engagements avec les rentiers.

En d'autres termes, et pour parler plus clairement, le gouvernement français se trouve dans cette position extraordinaire, qu'on pourrait lui présenter pour 25 fr. 70 de coupons de rente dont on lui demanderait le paiement à 26 fr.

On peut nous objecter que le Trésor répondrait avec raison au porteur qu'il peut présenter ses coupons à Londres. Mais cependant, si le change s'élève au-dessus de 26 fr., à 26 fr. 25 par exemple, n'aurait-il pas un avantage certain à payer 26 fr. à Paris le coupon qu'il paierait 26 fr. 25 à Londres ?

Tel est l'inconvénient palpable qui ressort de l'ordre de l'estampillage des titres anglais; c'est une faute dont saura certainement profiter la spéculation; du reste, des avertissements n'avaient pas manqué avant l'émission.

Les affaires sont très-bien engagées sur les deux rentes et sur les valeurs. Celles-ci poursuivent leur marche ascendante sans opposition sérieuse.

Les actions de la Banque de France sont moins demandées; on y reviendra; elles restent à 3720 fr., en baisse de 5 fr.; les mouvements ont perdu aujourd'hui de leur rapidité désordonnée.

Les actions du Crédit foncier restent à 990 fr., en hausse de 7 fr. 50. Celles de la Société générale sont très-fermes. Le Mobilier français est très-demandé; il finit entre 252 et 255 fr.

Les chemins français gagnent 2 ou 3 fr. Les Lombards et les Autrichiens également.

En somme, bonne bourse sur tous les marchés, à terme et au comptant. En Banque, hausse de tous les fonds étrangers; les Espagnols demandés.

Les obligations de la Ville sont lourdes. Encore un peu de temps pour le lasserment des titres, et la hausse ne saurait manquer de s'affirmer énergiquement.

ront gré, je l'espère, d'emprunter la publicité de votre excellent journal pour leur faire connaître la précieuse découverte du docteur Laugardière.

Maintes fois j'ai eu l'occasion de constater par moi-même l'efficacité du remède indiqué par cette note, et nombre de mères qui désespéraient de sauver leurs enfants ont dû à son emploi de les rappeler à la vie.

Il n'est donc pas une mère qui ne lise avec un vif intérêt ce que j'étais moi-même dans le *Monde* du 26 janvier 1867 :

M. le docteur Laugardière exerce sa médecine à Saint-Paul de Lizonne depuis vingt-cinq ans.

Pendant cette période, il n'y a eu que quatre cas de croup, tous les quatre terminés par la mort.

Du 12 septembre 1865 au 25 janvier 1866, une épidémie de croup sévit sur sa commune: douze cas, douze morts!

Le docteur avait cru remarquer une analogie des boutons diphthériques du croup avec l'oidium de la vigne.

Il résolut d'essayer de leur opposer le soufre comme moyen curatif.

Or, l'occasion ne tarda pas à se produire. Le docteur de Laugardière est appelé en janvier dans un village.

Deux enfants venaient de mourir du croup; une petite fille en était atteinte de la veille, et la suffocation marchait à grands pas.

« Je me fis apporter aussitôt, écrit-il, de la fleur de soufre; j'en pris une cuillerée à bouche que je délayai dans un verre d'eau, en recommandant d'en faire prendre une cuillerée à bouche d'heure en heure, après avoir agité le mélange. Le lendemain l'enfant allait mieux. Nouvelle position pour la journée. Le surlendemain l'enfant est guérie et n'a plus qu'une toux grasse; je l'attribue aux fausses membranes qui flottent dans la trachée-artière, et que je recommande aux parents de me garder, si l'enfant les expectore. Deux jours après, une brusque quinte de toux les expulse, et l'on m'en apporte trois morceaux, déjà desséchés, de la grosseur chacun d'un gros haricot.

« Une cure ne suffisait pas pour asseoir une opinion sur le nouveau remède. Du 25 janvier au 25 mai dernier, six autres cas de croup bien caractérisés sont traités par la fleur de soufre: six guérisons! etc., etc. »

Si les hommes d'art sous les yeux de qui pourrait tomber cet article, éprouvaient quelque velléité d'en faire poursuivre l'auteur comme ayant exercé illégalement, celui-ci les prie instamment de ne pas se montrer plus sévère que leur collègue, le docteur Dinville, d'honorable mémoire, qui, un jour, n'hésita point à lui adresser une pauvre mère dont l'enfant était atteint de cette cruelle maladie. Sa confiance ne fut point trompée. Ce remède si simple daigna conserver l'enfant à l'affection de sa mère.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe dramatique de M. Rollot a donné lundi sa 2^e représentation.

Il nous serait difficile de distribuer des éloges aux artistes qui ont concouru à cette soirée. Les rôles sont peu étudiés sous tous les rapports. La plupart des effets sont manqués, et les ensembles sont mauvais. Nous ne pouvons que conseiller à M. le directeur de veiller aux répétitions et exiger surtout que la mémoire ne fasse pas défaut à l'artiste quand il est devant le public.

M. Duchenoï nous paraît rempli de bonne volonté, mais nous ne pouvons que l'engager à étudier plus sérieusement les vers de M. F. Coppée.

Ce n'est pas par des éclats de voix que l'on rend les sentiments qui y sont exprimés; sa diction est trop brève et trop rapide.

Dans la comédie-vaudeville *Un Troupier qui suit les bonnes*, nous avons eu le plaisir de revoir un artiste que notre public a connu et qui a parfaitement joué son rôle de troupier séducteur. Nous sommes heureux de pouvoir féliciter ici M. David, le seul qui dans toute la soirée nous ait fait plaisir. Nous espérons que les pensionnaires de M. Rollot arriveront à un ensemble plus satisfaisant, et que les prochaines représentations seront meilleures que cette dernière et surtout plus morales.

J. B.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

briller, d'être quelque chose, vous emporte, mais vous n'êtes pas au fond méchant. Je vous caractériserais d'un seul mot, vous êtes léger et cédez trop aisément à l'impulsion d'une double force que vous sentez en vous, la phrase facile et la dextérité.

Recevez, Monsieur, etc. F. DABURON.

P.-S. J'ai oublié, dans cette lettre déjà trop longue, de m'expliquer sur ce récit dont vous ornez mon aventure de 1848. Je ne sais rien absolument des choses que vous racontez. Ce monsieur N..., le *légitimiste*, qui aurait stipendié un monsieur B..., lequel lui-même aurait provoqué à mon assassinat..., un *démocrate* qui m'aurait protégé, etc., etc.; tout cela et le reste est de l'hébreu pour moi. F. D.

En réponse au dernier ordre du jour de M. Bédin, les gardes nationaux se dispensent de tout service militaire. Ils ne se préoccupent ni des régrêts de M. le Maire, ni d'ordres supérieurs qui ne peuvent se faire attendre, et le poste reste désert.

Le dernier numéro de la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers* annonce que « M. l'abbé Bretaudeau, vicaire à Notre-Dame de Cholet, ancien professeur d'histoire au Petit-Séminaire Momgazon, est nommé professeur d'histoire ecclésiastique et de droit-canon au Grand-Séminaire. »

M. l'abbé Bretaudeau était, depuis deux ans, vicaire à Saint-Pierre de Saumur, lorsqu'il fut soudainement appelé au vicariat de Notre-Dame de Cholet. Le départ inattendu de ce jeune ecclésiastique contrista vivement la paroisse de Saint-Pierre, où ses vertus sacerdotales, rehaussées par d'éminentes qualités, étaient déjà généralement appréciées. Ces regrets toujours vivaces seront adoucis par la haute preuve d'estime dont M^r Freppel vient d'honorer M. l'abbé Bretaudeau, en lui confiant l'enseignement, plus important que jamais, de l'histoire ecclésiastique et du droit-canon dans son Grand-Séminaire. Cette nomination est un nouveau témoignage du zèle éclairé qui anime notre illustre Evêque pour fortifier les études des élèves du sanctuaire: il veut faire de ses professeurs un corps d'élite. Espérons que, plus tard, ce savant prélat parviendra à réaliser le noble projet qu'il a conçu: la résurrection de cette UNIVERSITÉ qui est restée, dans nos souvenirs, l'une des gloires les plus pures de notre Anjou.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

Nous apprenons de source certaine qu'il va être procédé sous très-peu de jours au désarmement des gardes nationales du Loiret.

On lit dans la *Sarthe* :

Le théâtre d'Angers sera solennellement inauguré du 1^{er} au 15 novembre prochain. Ce théâtre sera très-beau, et les meilleures dispositions ont été prises dans l'intérêt du public qui se trouvera commodément à toutes les places. Les loges à salon sont une innovation ici; c'est du plus grand confortable. La salle est vaste et peut contenir 1,800 spectateurs. C'est exactement la disposition du théâtre du Vaudeville. La façade est plus prétentieuse que monumentale. On y a prodigué le feston et l'astragale; comme à l'Opéra, enseignement du goût frivole.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Une famille de la rue des Herbaux, les époux Caillaud, s'est trouvée hier gravement indisposée après avoir mangé des champignons. La ménagère avait cependant pris la précaution, en les faisant cuire, de placer dans sa casserole, à défaut de cuillère d'argent, une pièce de 2 fr., et les champignons n'avaient point trahi leur mauvaise qualité.

Ce matin, les époux Caillaud et un jeune enfant qui avait pris part à leur repas sont complètement hors de danger.

GUÉRISON DU CROUP.

Il y a quelques années, j'avais eu la précaution de relever dans mon journal une note intéressante au sujet de cette terrible maladie qui a déjà fait de si nombreuses victimes parmi les enfants en bas âge.

Je n'ai eu, depuis, qu'à me féliciter de cet acte de prévoyance; et les mères de famille me sau-

Auger, 4 mois, rue de la Visitation. — 15, Marie Davoine, 10 ans, petite rue Saint-Nicolas. — 16, Edouard-Charles Deruet, 2 mois, rue Notre-Dame; — Jean-Baptiste Desmé, tisserand, 65 ans, à l'Hospice; — Joseph Chantouineau, chiffonnier, 80 ans, à l'Hospice. — 18, Anne Barbereau, couturière, 54 ans, épouse Urbain Chesneau, rue de Fenet; — Delphine-Renée Suard, sage-femme, 52 ans, épouse Jules Balothé, rue des Payens. — 19, ... Sophie, sans profession, 90 ans, veuve René Ossant, rue de la Basse-Île. — 20, Joseph Gauvin, employé de chemin de fer, 35 ans, rue de la Basse-Île. — 23, Mathilde-Charlotte Moisan, 5 mois, rue Saint-Nicolas. — 24, Françoise Baron, chapeletière, 77 ans, épouse Charles Maillet, à l'Hospice. — 25, Anastasie-Renée-Thérèse Fournier, rentière, 66 ans, veuve René Ossant, ancienne route de Tours. — 28, Pierre Lucas, journalier, 51 ans, à l'Hospice. — 30, Henriette Blain, sans profession, 72 ans, épouse Pierre Cocard, rue de la Fidélité.

DÉCÈS EXTRA-MUROS.

2 janvier 1871, Charles Jaunay, 21 ans, soldat au 121^e de ligne, à Ferrière (Seine-et-Marne).
26 décembre 1870, Charles Gouby, 20 ans, soldat au 7^e de ligne, à Magdebourg (Saxe).
21 janvier 1871, Charles Gilbert, 48 ans, mobilisé de M.-et-L., à Tours.
2 février 1871, Emile Bardou, mobile de M.-et-L., 24 ans (sergent), à Besançon.
1^{er} février 1871, René Bataillon, 21 ans, mobile de M.-et-L., à Lons-le-Saulnier.

16 novembre 1870, Séverin Jacquet, 33 ans, sabotier, à Langres.
26 mars 1871, René Beauvils, soldat au 29^e de marche, 26 ans, à Besançon.
5 janvier 1871, Auguste Breton, soldat au 100^e de ligne, à Montpellier.
28 février 1871, Pierre Chaussier, 21 ans, mobile de M.-et-L., à Saint-Étienne (Loire).
13 février 1871, Emile Launay, caporal au 70^e de marche, 20 ans, à Falaise.
9 mars 1871, Victor Ollivier, franc-tireur de la Loire-Inf., 31 ans, à Angers.
25 janvier 1871, François Lusson, 20 ans, soldat au 11^e chasseurs à pied, au Mans.
16 mai 1870, Henri Hortion, 27 ans, terrassier, à Langres.
2 février 1871, Pierre Pillon, 23 ans, mobile de M.-et-L., à Besançon.

Les décès extra-muros arrivent maintenant seulement.

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 7 octobre.

Texte : Courrier de Paris, par GÉROME. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — Incendie du Lafayette, par H. V. — Le Déporté (suite), par E. DE BIBRA. — Courrier du Palais, par MAÎTRE GUÉRIN. — Souvenirs de la Commune, par X. DACHÈRES. — La Filandière, par H. DE BALZAC. — Courrier des Modes, par M^{me} ALICE DE SAVIGNY. — Échecs.

Gravures : Incendie du paquebot transatlantique le Lafayette, dans le port du Havre. — Passage d'une chaloupe cuirassée devant le Mont-

Valérien. — Les prisonniers communeux à l'Orangerie de Versailles. — Souvenirs de la Commune : Familles d'ouvriers fuyant les incendies allumés par les insurgés. — Une séance de la Commission de permanence de l'Assemblée nationale, au palais de Versailles. — Préparatifs de départ des Prussiens, aux environs de Paris. — Le tunnel du mont Cenis : Fêtes d'inauguration. — Évacuation allemande : Départ d'un régiment prussien. — Rentrée des Français. — Rébus.

Le nouveau volume de George Sand, *Journal d'un voyageur pendant la Guerre*, que publient les Editeurs Michel Lévy frères, est l'expression la plus éloquente de l'opinion publique sur les événements contemporains et la résistance en province. Mais ce qui ajoute à ces pages pittoresques et animées, un intérêt des plus vifs et des plus actuels, c'est l'inspiration nouvelle et imprévue de l'auteur du *Marquis de Villemer*. Un talent et un accent pleins d'indignation leur donnent un caractère personnel et agressif, qui en fait un véritable livre d'histoire et de polémique.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber, 5, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

Histoire diplomatique de l'Europe pendant la

Révolution française, par François de Bourgoing, première coalition, tome III de l'ouvrage. Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Lettres d'un Intercepté, par A. de Pontmartin. Un volume gr. in-18. Prix : 2 fr. 50.

Le Franc-Tireur, chants de guerre, 1870-1871, par Jules Barbier, deuxième édition. Un volume grand in-18. Prix : 3 fr.

Pourquoi ? par Alphonse Karr, brochure in-8°. Prix : 1 fr.

Le Nouveau Monte-Christo (suite et fin des Drame de Londres), par W. Reynolds. Un volume de la collection Michel-Lévy. Prix 1 fr.

Les Trois Chapeaux, comédie en trois actes, par Alfred Hennequin. Prix : 2 fr.

Marceline, drame en quatre actes, par Ch. de La Rounat. Prix : 2 fr.

Les Portraits contemporains, par Sainte-Beuve, viennent de paraître au complet en cinq volumes, chez les éditeurs Michel Lévy frères. Rien n'a été négligé pour maintenir cette publication à la hauteur des deux premiers volumes qui eurent tant de succès. Les notes et documents inédits, laissés en grand nombre par l'auteur, font de cette édition définitive une œuvre entièrement renouvelée. Les détails piquants et anecdotiques, les correspondances intimes, les indiscrétions font revivre aujourd'hui dans cinq volumes de *Portraits contemporains*, toutes les grandes célébrités littéraires de ce siècle.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33 ET 35, RUE DU BAC, ET 25, RUE DE L'UNIVERSITÉ,

A PARIS

Soieries unies et façonnées
Cachemires Français
Cachemires de l'Inde
Dentelles
Confections pour Dames
et pour Enfants
Fourrures
Lingerie
Mercerie
Passenterie
Rubans.

CORBEILLES DE MARIAGE

Les propriétaires de cette importante maison de Nouveautés ont l'honneur d'informer les dames de Saumur et du département de Maine-et-Loire qu'ils établissent à Saumur, rue Saint-Jean, 22, une succursale dans laquelle elles trouveront la collection complète des échantillons de toutes les marchandises vendues dans leur maison de Paris. Envoi à choix des marchandises ne pouvant s'échantillonner.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris

REPRÉSENTANTS: M. ET M^{me} LORRAIN-BOUCHEREAU.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS.

Étoffes de fantaisie
Lainages
Indiennes et Jaconas
Mousselines Imprimées
Blanc de Fil
Blanc de Coton
Tapis, étoffes pour Meubles
Bonneterie, Ganterie
Chemises
Cravates et Foulards
Lingerie

TROUSSEAUX ET LAYETTES

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^{me} veuve DUFOUR, au nom de ses enfants mineurs, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Victor DUFOUR, décédé notaire à Gennes, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (250)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En plusieurs lots,
Au château de Launay, commune de Louresse,
Le dimanche 22 octobre 1871, à midi,
769 PEUPLIERS
Plantés sur la propriété de Launay, commune de Louresse.

S'adresser pour visiter les arbres au garde, demeurant au château de Launay, et pour les renseignements audit M^e PAUL TAUREAU, dépositaire du cahier des charges. (307)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.
S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

Présentement,
APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

VENTE DE CHEVAUX REFORMÉS

Le samedi 14 octobre 1871, à deux heures de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères publiques de huit chevaux réformés. La vente aura lieu au comptant, plus 5 pour 0/0.
Le Receveur des Domaines, ROBERT. (305)



MALADES ou BLESSÉS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc.
Dupont et Villard, succ^e de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

Un jeune homme, occupé aux écritures dans les bureaux depuis plusieurs années, muni de bons certificats, demande une place dans le commerce.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON DES CORPS AUX PIEDS

M. MARILLET DE LA DAVIÈRE, **Pédicure**, se trouve à Saumur tous les samedis, de 11 heures à 2 heures, hôtel de la Promenade, rue Beaurepaire. (281)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.
S'adresser à M. Girard père.

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instruction et prix-courant. (299)

VINS, VINAIGRES, EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS en gros.

VINS DU PAYS à la COMMISSION. **PINET-BRARD** SPÉCIALITÉ DE VINS CHAMPAGNISÉS ET ÉTRANGERS. **E. DEHAU** Successeur, Rue Daillé, à Saumur.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la goutte et rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 franc, chez M. TEXIER, pharmacien, place de la Bilange, 58, à Saumur. (309)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.